Publié le 10 mai 2020.

Dernière modification: 20 janvier 2025.

www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS DIAMANTIFÈRES (SOREDIA)

filiale de la C.M.O.O. et de la Compagnie équatoriale de mines

S.A., 6 juillet 1943.





Coll. Christian Roussel

Postée le 21 janvier 1944, à Lastoursville (Gabon), à l'intention de son agent à Fougamou, cette lettre de la SOREDIA n'arrive à destination, par pirogue postale, que le 26 février 1944. Son destinataire, Georges Collin, était auparavant prospecteur à son compte :



AEC 1951/573 — Société de recherches et d'exploitations diamantifères (SOREDIA) Siège social à BRAZZAVILLE (A.-E. F.).

Correspondant à PARIS : C. M. O. O., 21, av. George-V (8e) (V. notice 548).

Capital. — Société anon., 6 juillet 1943, 120 millions de fr. C. F. A. en 24.000 act. de 5.000 fr.

Objet. — Recherches de mines pour diamant au Gabon (Permis attribué à la Cie minière de l'Oubanghi Oriental par décret du 19-5-1940)[Monopole de l'or au Gabon et au Moyen-Congo selon Suret-Canale].

Conseil. — MM. Édouard Bénédic [CMOO], présid.; Mario Pinci [CMOO], Jean Laurent [Banque de l'Indochine], Compagnie équatoriale de mines, A.-F.-J. Claude [dir.

CMOO], Guy du Boisrouvray [Compagnie équatoriale de mines], A.-E. Jolis [CMOO], admin.

LES ÉTUDES DE « L'INFORMATION »
COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL
(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1952)

Outro la domaina miniar

Outre le domaine minier diamant très important qu'elle exploite en propre en Oubanghi, la Compagnie, par l'intermédiaire de sa filiale, la Société de recherches et d'exploitations diamantifères « Soredia », prospecte et étudie depuis sept ans le Gabon et le Moyen Congo où elle a retenu 50.000 kilomètres carrés de zones diamantifères et où, sur certains permis, l'on arrive au stade de l'exploitation.

.....

L'année 1950 a marqué, à cet égard, une étape importante dans l'expansion de l'activité sociale de l'entreprise. En mai 1950, l'E.C.A. consentait en effet au groupe, un prêt total de l'ordre de un milliard de francs. La prospection et l'étude des permis appartenant à la Compagnie minière et à la « Soredia » s'en trouvaient accélérées, en même temps que l'on procédait à la mécanisation des exploitations. Tâche ardue, on le conçoit, que le rodage de ces puissants moyens mécaniques transplantes dans la forêt africaine. Du moins, cette importante réalisation, la première du genre effectuée en Afrique Noire, permet-elle de mettre en valeur, à une cadence rapide, un domaine minier dont il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte ci-contre pour mesurer l'importance et qui comprend, pour la seule Compagnie minière, 311 permis d'exploitation et 36 permis de recherches.

.....

La « Soredia » un chapitre dont l'intérêt n'est pas moindre, car elle aussi aborde, dès à présent, le stade de l'exploitation. Or, les pierres découvertes dans son territoire sont d'une qualité très supérieure à celles de l'Oubanghi et il faut savoir que la Compagnie minière détient 72 p. 100 du capital de la « Soredia ».

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL (L'Information financière, économique et politique, 7 novembre 1953)

Le Journal officiel de l'A.E.F. publie ... différents arrêtés portant transformation de permis de recherches minières en permis d'exploitations concernant la Société de recherches et d'exploitations diamantifères S.O.R.E.D.I.A., filiale de l'Oubanghi Oriental

BOURSE COURTIERS

(L'Information financière, économique et politique, 1er décembre 1953)

OUBANGHI ORIENTAL de nouveau faiblit à 9.850 c. 10.050. La filiale de la société, la SOREDIA, a décidé de porter son capital de 120 millions de francs C.F.A. à 150 millions de fr. C.F.A. par émission à 15.000 fr. C.F.A. de 6.000 actions de 5.000 fr. C.F.A.

AGRÉMENTS DE MANDATAIRES (Journal officiel de l'AEF, 1er janvier 1954)

— Par décision nº 4002/m. du 17 décembre 1953, MM. Rosier (Jean-Pierre) et Le Danois (Jean-Pierre-Ignace) sont agréés comme représentants de la « Société de Recherches et d'Exploitations Diamantifères », dite : « Soredia », auprès de l'Administration pour l'accomplissement des formalités prévues à la réglementation minière en ce qui concerne la signalisation matérielle sur le terrain, le dépôt des demandes d'attribution de renouvellement et transformation de permis, la conduite des travaux de recherches et d'exploitation.

Le présent agrément est valable pour l'année 1953.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL (L'Information financière, économique et politique, 20 janvier 1954)

La filiale de la C.M.O.O., la Soredia, continue activement ses travaux de prospection au Gabon ; ceux-ci ne sont toutefois pas encore suffisamment développés pour qu'une exploitation proprement dite soit ouverte. Les travaux de prospection ont donné lieu à une production de 8.049 carats en 1953 contre 10.452 en 1952. Pour continuer ces travaux, cette filiale augmente son capital social de 120 à 150 millions de francs C.F.A.. par l'émission de 6.000 actions nouvelles de 5.000 fr. C.F.A. chacune avec une prime de 10.000 fr. C.F.A. La C.M.O.O. souscrit à cette augmentation de capital, ce qui maintient sa participation à 72 % dans sa filiale.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL (L'Information financière, économique et politique, 8 janvier 1955)

La S.O.R.E.D.I.A., filiale de la C.M.O.O., poursuit ses recherches au Gabon sur un secteur restreint ; une campagne de sondages vient de débuter La production pour 1954 s'élève à 5.423 carats contre 8.053 carats en 1953

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL (L'Information financière, économique et politique, 17 juin 1955, p. 16)

Dans son allocution, le Président [Paul Baudouin] a fait un exposé très complet de la situation. Parlant de la SOREDIA, il a notamment déclaré :

« Le sort de la SOREDIA, comme je vous l'indique dans le rapport, est extrêmement préoccupant. Peu à peu ses ressources s'épuisent et on voit arriver le moment où elle va être au bout de ses ressources. »

Un autre actionnaire (M. Giorgini) prend alors la parole :

À la dernière assemblée, M. le président nous a fait savoir qu'il avait exprimé le désir que la créance américaine sur la SOREDIA, à laquelle correspondait un aval donné par notre société, devienne un « risk loan ». Vous nous dites bien aujourd'hui, M. le président, que la société de l'Oubanghi oriental n'est plus ducroire de la dette de la SOREDIA, mais pouvez-vous nous dire, et vous ne nous l'avez pas dit, que la dette de la SOREDIA à l'égard des Américains a disparu ? ».

M. LE PRÉSIDENT — Nous sommes ici à la Compagnie Minière de l'Oubangui oriental.

M. GIORGINI. — Mais la SOREDIA est notre filiale ; elle fait partie de notre actif. Si elle reste grevée, la dette n'a pas disparu.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGUI ORIENTAL (L'Information financière, économique et politique, 8 juillet 1955)

La Soredia, a produit, au premier semestre 1955, 1.866 carats c. 2.827 carats pour la période correspondante de 1934.

A.E.F. L'EXPLOITATION DU DIAMANT (L'Information financière, économique et politique, 31 juillet 1955)

Exception faite pour certains chantiers mécanisés d'Oubangui, les méthodes d'extraction sont restées souvent encore assez rudimentaires. Pourtant, les progrès faits au cours des dernières années sont sensibles. C'est ainsi que la Société de recherches et d'exploitations diamantifères au Gabon, la Société minière intercoloniale et la Compagnie minière de l'Oubanghi Oriental en Est Oubangui, la Société minière de l'Est Oubanghi en Est Oubangui, ont procédé à la mécanisation de leurs chantiers, aussi bien en ce qui concerne l'extraction que le lavage des graviers.

Si donc les exploitations se développent assez rapidement, les prospections ne se ralentissent pas pour autant, bien au contraire.

En Oubangui occidental, elles ont surtout pour but de maintenir ou accroître les réserves des Sociétés exploitantes ; en Est Oubangui, on assiste depuis 1948 à une sorte de « rush » de sociétés qui sollicitent de grands permis généraux de recherches. Il en est de même, au Gabon et au Moyen Congo avec la Société de recherches et d'exploitations diamantifères qui a procédé, il y a quelques années, à la reconnaissance de toute la bordure du massif du Chaillu.

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGUI ORIENTAL (C.M.O.O.) (L'Information financière, économique et politique, 8 octobre 1955)

La S.O.R.E.D.I.A., filiale de la Compagnie minière de l'Oubangui Oriental, a produit, du 1er janvier au 30 septembre 1955 : 2.782 carats contre 4.114.

COMPAGNIE MINIÈRE DE l'OUBANGHI ORIENTAL (C.M.O.O.)

(L'Information financière, économique et politique, 18 novembre 1955)

Rappelant que le règlement à la General Services Administration portait sur une somme totale de \$ 2.120.354 se décomposant en \$ 1.849.104 de capital et 271.250 d'intérêts dus, le conseil, dans son rapport, fait remarquer qu'il a obtenu, grâce à la nouvelle convention, une réduction de dette de \$ 770.343, c'est-à-dire 26 % de la dette totale, du fait que pour le prêt francs accordé à la S.O.R.E.D.I.A., la Compagnie de l'Oubanghi Oriental a été relevée de son engagement de caution. Minière de l'Oubanghi Oriental (L'Information financière, économique et politique, 22 septembre 1956) Les engagements par caution donnés à la Soredia et à la Haute Sangha et s'élevant à 491.380.679 fr. sont comptabilisés en comptes d'ordre. Cie minière de l'Oubanghi Oriental (L'Information financière, économique et politique, 10 octobre 1956) L'activité des filiales reste très réduite, expose le rapport du conseil. La SOREDIA prévoit un assainissement de son bilan. En ce qui concerne les engagements par caution (ces engagements ont été inscrits au bilan en compte d'ordre et se montent à 491.380.679 francs), la Société en serait définitivement libérée, la dette SOREDIA restant à la charge exclusive de cette Société, laquelle déléguerait en paiement à la G.S.A. [General Services Administration, des U.S.A.] la moitié des royalties perçues par elle.

> ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL (L'Information financière, économique et politique, 11 octobre 1956)

La caution de francs 491.380.679 de la filiale SOREDIA, étant donné la situation précaire de cette société, apparaît maintenant au bilan en compte d'ordre, en attendant que la conclusion éventuelle des accords avec la GENERAL SERVICES ADMINISTRATION permette de déterminer les sommes dont l'OUBANGHI ORIENTAL resterait ducroire et qui seraient alors débitées au compte de Pertes et Profits.

UNE PRODUCTION DE L'UNION FRANÇAISE : LE DIAMANT (Les Débats de ce temps, 23 mai 1957)

La SOREDIA, filiale de la CMOO, a produit 2.770 carats [en 1956].